



Concours pour l'avancement au grade de contrôleur principal

Rapport du jury

Année 2011

Rédacteurs : Membres du jury

Avertissement

La modification du statut de contrôleur de l'Insee intervenue le 30 décembre 2010 par décret entraîne la restriction d'accès à l'inscription au concours professionnel de contrôleur principal à la population des contrôleurs de 1^{ère} classe justifiant d'au moins deux ans dans le 5e échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ce changement des règles d'accès prendra effet pour le concours 2012.

Cette modification du statut a entraîné également la mise en place d'un concours professionnel de passage de la 2^{ème} classe à la 1^{ère} classe du corps de contrôleur. Ainsi, une redéfinition des épreuves du concours professionnel de passage au grade de contrôleur principal est également envisagée pour 2013.

Synthèse et recommandations

Après une augmentation continue du nombre de places offertes au concours depuis la fin des années quatre-vingt-dix (88 places en 2010, contre 47 en 2005 et 20 en 2000) et une baisse conjuguée sur la même période du nombre d'inscrits, l'année 2011 marque une double rupture de série. En effet, en 2011, le nombre de places offertes au concours est redescendu à 78 et le nombre d'inscrits a augmenté de 10%. De ce fait, le taux d'admission s'est infléchi (- 5 points) pour la première fois depuis 1997. En effet, en 2011, avec 362 inscrits, dont 303 présents aux épreuves, le taux d'admission atteint 25,7 %. Il révèle cependant des disparités entre les candidats affectés à Paris (29,5%) et ceux affectés en région (25,1%) ainsi qu'entre les hommes (36,2%) et les femmes (21,1%). Ces écarts marqués cette année s'expliquent en grande partie par le facteur âge. En effet, comme les années précédentes, le taux d'admission décroît avec l'âge. Or les populations des femmes et des régionaux se trouvent en plus forte proportion dans les tranches d'âge les plus élevées.

Qualitativement, le concours de 2011 se situe dans la continuité des années précédentes en termes de niveau des copies et de prestations orales. Il se confirme que les candidats passant l'épreuve orale ont progressé techniquement ces dernières années : le temps de parole est généralement parfaitement respecté et les exposés bien préparés dans l'ensemble.

Le rapport 2011 détaille les résultats obtenus par les candidats aux différentes épreuves, écrites et orale. Il rappelle les critères généraux de notation de celles-ci et formule un certain nombre de recommandations à l'intention des candidats pour chacune des épreuves. Le jury veille à faire figurer dans le rapport toutes les consignes utiles aux candidats. C'est un document essentiel pour la préparation du concours.

De façon générale, à l'écrit, une bonne gestion du temps est indispensable à la réussite d'une épreuve. Lire attentivement le sujet, prendre le temps de l'analyser pour définir la façon de l'aborder, préparer un plan détaillé, sont des étapes essentielles, en respectant par ailleurs les règles spécifiques à chaque épreuve et en soignant l'orthographe. Ainsi, dans l'épreuve de résumé, les candidats ne doivent pas oublier que le sujet comprend trois parties, qui ne demandent pas a priori le même temps de préparation et de composition. Il ne faut pas confondre « synthèse » et « résumé », ni paraphraser le texte d'origine. Pour les notes de synthèse, les candidats doivent prendre le temps de bien identifier la problématique, de structurer leur rédaction de synthèse et ne pas se laisser déborder par une analyse trop détaillée mais partielle. C'est par l'expérience et une préparation soignée de chaque épreuve que les candidats sauront doser leur temps au mieux le jour de l'examen.

Pour l'épreuve orale, le jury recommande aux candidats de préparer un exposé structuré de leur parcours professionnel qui ne se résume pas à la lecture du CV écrit. Il souhaiterait également que les candidats prennent du recul par rapport à leurs fonctions professionnelles pour être en mesure de situer leurs travaux dans un environnement plus large et qu'ils aient de façon générale une meilleure connaissance des missions et de l'organisation de l'Insee.

I – Les épreuves

1 - Résumé de texte

1.1 – Le sujet proposé

Le résumé proposé cette année : « Les dimensions de la sécurité. Une société plus violente » est un article de Pierre-Henri Tavoillot paru dans les Cahiers Français n°360 de janvier 2011.

Par rapport au texte proposé au concours de 2010, la thématique appartenait plus au registre de la vie quotidienne. Certains développements s'appuient sur des références à des aspects historiques et d'autres littéraires.

1.2– Les remarques du jury

1.2.1 - Composer un résumé sous contrainte

Produire un résumé consiste à miniaturiser un texte tout en respectant sa structure, le cheminement des idées de l'auteur, sans apporter un quelconque commentaire personnel ou encore formuler une quelconque interprétation.

Le rédacteur du résumé doit rester neutre et ne doit en aucun cas faire une synthèse du texte. Les correcteurs ont rencontré ce travers dans un nombre très limité de copies.

Dans l'ensemble, les copies attestent que les candidats ont des notions de ce qu'est un résumé ; la formation qui leur est proposée pour la préparation à cet exercice semble donc avoir porté ses fruits.

Le jury insiste sur le fait que le candidat est tenu de reformuler les idées de l'auteur. Il ne doit pas se contenter de les exprimer en recopiant des portions de phrases, voire des phrases entières ou, à l'inverse, les développer.

Beaucoup de candidats, dans leur rédaction, ne persuadent pas toujours le correcteur qu'ils ont compris le texte. Ainsi, dans bon nombre de copies, la problématique du texte, pourtant formulée dès le deuxième paragraphe, est dégagée avec maladresse. Prises une à une, les idées semblent relativement bien comprises et reformulées, bien que pas toujours suffisamment articulées entre elles, ce qui fait défaut pour restituer la problématique globale et la dynamique du texte. Les idées essentielles sont dans l'ensemble repérées mais maladroitement exposées, voire ignorées dans de rares cas. Par conséquent, le résumé produit est souvent lacunaire.

La consigne des 370 mots avec une tolérance de plus ou moins 10 %, bien que connue et habituelle, n'a pas toujours été appliquée. De plus, certains candidats ont tenté de tromper le jury en annonçant un nombre très éloigné de la réalité de la copie, d'autres ont oublié d'indiquer le nombre de mots utilisés. Ces non-respects de la consigne sont, bien sûr, sanctionnés. Les résumés comptant plus de 426 mots ou moins de 315 mots ont été particulièrement pénalisés. Il existe des règles précises de comptage que le candidat doit connaître et appliquer (« c'est-à-dire » compte 4 mots, par exemple).

1.2.2 - Répondre aux questions

⊕ **Question a** : « Retrouver dans le texte la définition de la civilité et expliquez-la en quelques lignes »

Cette question trouvait donc sa réponse dans le texte. Comme le précise la consigne, il n'était pas utile de disserter longuement pour l'expliquer.

⊕ **Question b** : « Selon vous, la civilité est-elle nécessaire pour travailler ensemble ? ».

Si le résumé de texte pouvait sembler par moment théorique et correspondre à une approche assez intellectualisée, la question b plongeait totalement les candidats dans leur univers professionnel quotidien. La politesse, le respect et l'écoute de l'autre, l'exactitude, le respect des convenances et des règles de vie professionnelles sont forcément connues des agents. Peu de candidats ont su mettre en avant ces éléments et les argumenter.

Bon nombre de candidats ont confondu les deux notions de « civisme » et de « civilité » et d'autres ont discoursé sur les conditions de travail. Dans les deux cas, il a s'agit de hors sujet.

La structuration du discours est inexistante dans la grande majorité des copies. Rappelons qu'il est attendu du candidat qu'il aborde la question en produisant une petite dissertation, structurée selon un plan classique- introduction, développement, conclusion. Or, on constate majoritairement l'absence de plan. (NB : celui-ci ne doit pas être numéroté, ni découpé en parties et sous-parties).

Si certaines copies témoignent d'une volonté de présenter le propos de façon structurée, en annonçant un plan, celui-ci n'est que rarement suivi dans le développement.

Alors qu'il leur est demandé d'argumenter en s'appuyant sur leur réflexion ou leur expérience personnelle (« Selon vous ... »), certains candidats ont repris *in extenso* les arguments du texte et la plupart du temps avec maladresse.

Peu de candidats donnent clairement leur avis, ce qui est pourtant attendu de la part du jury. En effet, le jury souhaite trouver, dans les propos avancés, de la hauteur de vue, des éléments d'une certaine vision transversale du sujet et dans le cas présent des exemples de vécu ont pu être appréciés. Retrouver des formules simples n'est pas mal perçu par le jury dès l'instant où celles-ci sont développées dans le sens expliqué plus haut. Il faut donc mettre en garde sur la succession de poncifs, de phrases « dans l'air du temps » sans le recul nécessaire

1.2.3 - Remarques générales

L'orthographe, la grammaire et les conjugaisons maniées correctement sont appréciées par les correcteurs. Or, la maîtrise du vocabulaire de base de la langue française, les conjugaisons, les règles d'accord laissent vraiment à désirer dans les copies vues. Certaines d'entre elles usent d'un ton familier qui n'a pas sa place dans une épreuve de concours.

Le jury recommande aux candidats de s'assurer de leurs connaissances en la matière afin, le cas échéant, de s'engager dans une remise à niveau dans la maîtrise de ces disciplines lorsqu'ils se préparent pour le concours.

Il recommande en outre, en guise de préparation, que les candidats s'accoutument à lire régulièrement des textes d'une certaine longueur et avec du fond.

A noter aussi que la présentation et le soin apportés à la copie influencent favorablement l'appréciation du correcteur et, dans le cas présent, de très rares copies ont dû être sanctionnées.

2 - Notes de synthèse

Malgré leurs spécificités, les notes de synthèse à caractère économique ou à caractère administratif sont avant tout des notes de synthèse au même titre qu'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général ou sur un sujet d'ordre juridique. En d'autres termes, la méthode de construction de ces notes est sensiblement identique pour tous les types de note de synthèse. C'est la raison pour laquelle un rapide rappel de la méthode est fait ci-dessous.

Ces épreuves comme d'ailleurs les autres épreuves de culture générale des concours requièrent, pour y être à l'aise, une préparation précoce et régulière. En effet, l'acquisition et la maîtrise de la méthodologie applicable à ces épreuves demandent du temps et beaucoup d'entraînement.

Enfin, souvent, même si ce n'est pas une règle obligatoire, les sujets proposés prennent leur source dans l'actualité des derniers mois.

2.1 - Bref rappel de la méthode

2.1.1 - La lecture du sujet et de chaque document

Après avoir vérifié que le dossier comprend bien tous les documents, le candidat doit prendre le temps de lire de manière très attentive d'abord le libellé du sujet qui peut donner une indication sur le plan à suivre pour la note de synthèse (c'était le cas ici). Ensuite le candidat doit également lire les libellés ou les titres de chaque document composant le dossier.

2.1.2 - L'exploitation des documents

Les candidats doivent exploiter pleinement les informations contenues dans les documents composant le dossier. Dans le cas inverse la note de synthèse pêchera par son manque de contenu et d'arguments destinés à éclairer le lecteur sur la problématique du sujet.

Il faut cependant bien distinguer dans la masse d'informations contenues dans le dossier l'accessoire du principal. C'est l'entraînement régulier à ce type d'épreuve qui développe de telles aptitudes.

Il faut de plus repérer les données chiffrées pertinentes pour étayer l'argumentaire. Ce travail est souvent facilité par le fait que bon nombre d'articles rappellent dans des encadrés les données statistiques de référence.

De plus, dans de nombreux documents les données chiffrées qui figurent dans des tableaux sont très souvent reprises par le corps même du texte au moins pour les données principales.

Précisons enfin que seules les informations contenues dans le dossier doivent être utilisées par les candidats. Toute donnée extérieure au dossier n'a pas sa place dans la note de synthèse.

La note de synthèse ne doit pas se confondre avec l'épreuve de dissertation de culture générale. Il n'en reste pas moins qu'un candidat qui entretient sa culture générale par la lecture régulière de la presse aura moins de difficultés à comprendre et à s'approprier certains sujets

2.1.3 - La construction d'un plan

Une note de synthèse pour être équilibrée doit s'articuler autour d'un plan. Le plan est parfois suggéré dans le libellé même du sujet.

En outre, lorsqu'un plan est établi, il se contente très souvent de l'intitulé des deux parties. Or, le plan doit être dynamique, c'est-à-dire propre à démontrer l'intérêt du sujet. Un plan est au service d'une démonstration que le candidat suivra d'un bout à l'autre de sa note. Assez rares sont les copies qui ont eu le souci de démontrer un raisonnement.

La présence de transitions et de liaisons entre les sous-parties et les parties favorise grandement la lecture de la note de synthèse et l'articulation même des idées. Ces dernières sont alors mises en valeur par une architecture facilement identifiable de la note.

2.1.4 - Les éléments de la note de synthèse

Toutes les notes de synthèse disposent d'une introduction, d'un développement en plusieurs parties et d'une conclusion.

⊕ L'introduction

Toute note de synthèse doit comprendre une introduction. L'utilité de cette partie de la note n'est plus à démontrer. Une introduction obéit à certaines règles :

- d'une part, la présence d'une phrase d'accroche qui va permettre de poser le sujet et d'assurer l'attention du correcteur sur la suite de la note. Le correcteur doit pouvoir se dire que la suite est intéressante : c'est en tous cas le mettre dans les meilleures dispositions.
- d'autre part, le candidat doit être capable de poser les termes du sujet et d'en offrir une définition et la portée.
- enfin, le plan doit être annoncé clairement sans pour autant que cette présentation soit brutale.

En d'autres termes, l'introduction doit être soignée et le candidat doit y passer un certain temps car c'est le premier contact du correcteur avec la note de synthèse. Autant que cette première impression soit favorable.

⊕ Les parties centrales

Le plan annoncé dans l'introduction doit se retrouver dans le corps de la note de synthèse

Les parties doivent être équilibrées, avoir une importance égale. Mais il ne suffit pas que les parties et paragraphes qui composent la note soient de même taille, il est tout aussi nécessaire qu'ils aient le même intérêt. On touche ici à l'aptitude du candidat à insérer les idées principales et secondaires tout au long du devoir de manière harmonieuse.

⊕ La conclusion

La conclusion elle non plus ne s'improvise pas. Elle est l'occasion de tirer un bilan et d'apporter une réponse à la problématique posée. La conclusion est le dernier aperçu qu'aura le correcteur sur la copie, autant bien la soigner. Il est conseillé de la rédiger au brouillon.

2.1.5 - Le respect des règles de syntaxe et de grammaire

Les candidats doivent relire impérativement leur copie avant de la remettre. Cette habitude leur éviterait sans doute de nombreuses fautes d'orthographe. Parmi les plus fréquentes, les erreurs d'accord (verbe / sujet) mais également sur le participe passé sont les plus souvent rencontrées. La légitimité de la note de synthèse passe aussi par le respect des règles de grammaire et de conjugaison.

Les erreurs de syntaxe engendrent des difficultés de lecture pour les correcteurs. Il faut également éviter les phrases dépourvues de verbes ou encore les phrases trop longues qui parfois occupent la moitié d'une feuille et dépassent cinquante mots.

En revanche, l'utilisation de mots de liaison qui assurent les transitions entre les idées et les paragraphes facilite le suivi du raisonnement pour le correcteur.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, une présentation soignée, même si cela prend un peu de temps, rend également la copie plus lisible.

2.2 - Note de synthèse à caractère économique

2.2.1 - Le sujet proposé et le contenu de la note

Le sujet proposé cette année avait trait aux façons de concilier progrès et protection de l'environnement. Il suggérait d'aborder la question d'un point de vue théorique notamment par la définition de la notion de progrès et par l'évocation de la théorie de la décroissance et d'un point de vue pragmatique par l'évocation des politiques publiques telles Le Grenelle de l'environnement. Il permettait aux candidats se tenant au courant des enjeux d'actualité pour l'Insee de rentrer assez facilement dans les textes par sa proximité avec certains aspects du rapport Stiglitz.

Le dossier était composé de 8 documents pour un total de quarante et une pages.

2.2.2 - Les remarques du jury

Le barème retenu permettait aux candidats qui maîtrisaient la méthode de la synthèse économique de s'assurer une note non éliminatoire.

Le sujet comportait une suggestion de plan en deux parties, généralement suivi par les candidats : la notion de progrès et la croissance économique d'une part et la problématique de la décroissance ou du développement durable par ailleurs. Quelques copies ont proposé aux correcteurs un plan original, le plus souvent avec succès car leurs auteurs ont fait alors la preuve d'une maîtrise de la technique et d'une excellente compréhension du sujet.

Le jury a été sensible à la bonne formulation du sujet et à l'annonce du plan dans l'introduction. Le non-respect du plan annoncé (bon nombre de parties traitant du sujet présenté) -ce qui a été constaté dans certaines copies- a été bien évidemment sanctionné.

Les titres de parties, lorsqu'ils étaient pertinents et bien rédigés, ont constitué un plus. Parfois, ils ont desservi la copie lorsqu'ils ne montraient pas suffisamment ce que le candidat avait l'intention de développer, entretenant un flou quant à la compréhension du sujet. Dans certaines copies, le choix du titre d'une partie était assez éloigné du thème qui y était traité.

Il faut souligner que la présence de titres aux parties du développement n'exonérait pas de rédiger des phrases de transition entre les parties.

La construction des sous-parties à l'intérieur des deux parties suggérées par le sujet a parfois posé problème. Dans la première partie, l'inventaire des menaces sur l'environnement n'a parfois laissé que peu de place aux questionnements sur la notion de progrès et sa mesure (définition et limites des indicateurs utilisés). La deuxième grande partie a souvent été confuse lorsque le candidat n'a pas dégagé d'emblée les deux théories s'opposant (décroissance versus développement durable) et leur critique.

Les copies ayant obtenu les meilleures notes ont su embrasser le sujet dans sa totalité, en exploitant tous les documents. Certaines copies ont répondu partiellement au sujet quand elles ont éludé l'alternative que constitue la théorie de la décroissance. Certaines copies ont « détourné » le sujet en se centrant sur la préservation de l'environnement. Elles ont ainsi ignoré tout le pan du sujet qui invitait à réfléchir sur la notion de progrès. Quelques rares candidats n'ont pas maîtrisé leur temps.

Il est rappelé aux candidats qu'aucun élément extérieur au texte ne peut être utilisé dans cet exercice de synthèse. Cette consigne se doit d'être strictement respectée sous peine de pénalités. Une exception a été faite pour la phrase d'accroche de l'introduction. De même s'agissant d'un sujet d'actualité, le candidat devait se garder de laisser filtrer ses propres opinions sur la question.

L'attention est rappelée sur l'exercice de synthèse qui est demandé : il ne constitue en aucun cas, une série de recopies pertinentes de divers passages. Les correcteurs qui ont une excellente connaissance des textes repèrent rapidement les tournures empruntées aux auteurs et les excès ont été sanctionnés. De même, certains candidats se sont contentés d'exploiter une partie des textes du dossier : le plus souvent, cette pratique n'a pas permis de traiter la problématique sous tous ses

aspects. Dans tous les cas, les correcteurs ont perçu ce défaut et l'ont sanctionné. A titre d'exemple, on peut citer la surexploitation faite par certains candidats du document 4 : Matière grise contre matières premières, il présentait huit exemples allant dans le même sens et ne pouvait être utilisé que pour illustrer le propos grâce à l'un d'eux. Les candidats qui l'ont exploité pour en faire une sous-partie du développement ont rendu une copie déséquilibrée qui ignorait l'apport de chaque texte à la problématique.

L'absence de conclusion a été sanctionnée car cet élément représentait un quart des points de forme. Beaucoup de candidats ont cependant proposé une conclusion pauvre sur le fond. Les correcteurs ont apprécié le soin apporté à sa structuration. L'attention est donc rappelée sur cet élément qui constitue un critère important de discrimination des copies par son originalité potentielle.

Dans l'ensemble, les copies étaient correctement présentées et rédigées même si un certain nombre d'entre elles n'ont sans doute pas été relues par les candidats tant les erreurs d'orthographe et de syntaxe étaient fréquentes.

2.3 - Note de synthèse à caractère administratif

2.3.1 - Le sujet proposé et le contenu de la note

Le sujet portait sur les risques psychosociaux au travail. Ce thème a souvent été repris tant par la presse écrite que par les autres médias au cours des années 2010 et 2011.

Le dossier comportait sept documents pour un total de quarante-deux pages.

2.3.2 - Les remarques du jury

Les candidats se sont heurtés aux mêmes difficultés que celles énoncées pour la note de synthèse économique. Elles relèvent de problèmes de fond et de forme.

- **Les problèmes de fond**

Certains candidats n'ont pas su exploiter pleinement les informations contenues dans les différents documents qui composaient le dossier. Il était pourtant relativement aisé d'identifier le document pivot du dossier, celui autour duquel pouvait se construire la note de synthèse. En effet, le document « Stress et risques psychosociaux » de l'INRS comprenait un grand nombre d'informations utiles pour la note.

Sur ce point, le jury constate que les candidats ont parfois du mal à faire le tri entre le principal et l'accessoire. Or, repérer les informations essentielles d'un dossier et les transcrire ensuite dans le cadre d'une note, sont des qualités recherchées et attendues du candidat.

Sur le plan de la compréhension du sujet, dans plusieurs copies les notions de « risques psychosociaux » et de « facteurs de risques psychosociaux » n'étaient pas différenciées, mais traitées de manière confuse.

Concernant les autres documents, notamment les accords passés avec les partenaires sociaux, certains candidats ont eu des difficultés sur deux points.

- Assez peu de candidats ont su réellement signifier les apports essentiels de ces accords dans la lutte contre les risques psychosociaux. C'était pourtant là leur principal intérêt.
- Dans leur grande majorité, les candidats n'ont pas été assez rigoureux dans l'appellation des accords. Pourtant, s'agissant d'une note de synthèse à caractère administratif, il convient d'être très précis dès lors qu'un texte juridique, réglementaire ou administratif est cité. Les candidats semblent peu familiarisés avec les textes officiels.

Enfin, peu ont évoqué dans leur copie, les acteurs et les instances liés à la prévention des risques psychosociaux. Pourtant, plusieurs documents de la note reprenaient ces informations. En particulier, le rôle et le positionnement des médecins de prévention, des inspecteurs d'hygiène et de sécurité et

des agents chargés de la mise en œuvre (ACMO) dans la prévention des risques psychosociaux au travail y étaient traités.

De même, peu de candidats ont évoqué le Document Unique qui constitue pourtant un outil de référence en matière de prévention des risques.

Trop de candidats ne lisent pas l'intégralité des textes proposés et composent leur synthèse à partir de 2 ou 3 textes seulement. Cela dénote un problème de méthode pour construire correctement la note demandée. En effet, il n'est pas possible d'obtenir une bonne note de synthèse en ne traitant qu'une partie du sujet à partir de 2 ou 3 textes sur les 7 constituant le dossier.

D'une manière générale, les devoirs sont trop courts et incomplets et le dossier n'est pas correctement exploité.

- **Les problèmes de forme**

Les candidats ont, dans la mesure du possible, à respecter des principes de forme dans la rédaction de la note.

Différents écueils ont été repérés par le jury.

Certains candidats sont tombés dans le piège de la *paraphrase*. Or, le fait de recopier des phrases entières issues des documents est sanctionné par le jury. Ce n'est pas là faire esprit de synthèse. Certains ont même recopié des titres ou sous-titres pour les incorporer dans leur note de synthèse. Il est nécessaire de retranscrire les idées principales des documents.

Concernant *les plans* adoptés, peu mettent en valeur une problématique. Le travail des candidats était facilité par le libellé même du sujet. Les plans doivent être dynamiques afin de démontrer l'intérêt du sujet. Un plan est au service d'une démonstration que le candidat suivra d'un bout à l'autre de sa note.

Dans certaines copies, l'équilibre entre les deux parties n'est pas respecté, la première partie étant, en général, nettement plus développée que la seconde. Cela traduit souvent une gestion du temps mal maîtrisée par le candidat. Les deux grandes parties proposées dans l'énoncé avaient chacune leur intérêt et participaient pleinement au traitement du sujet.

Les candidats ne veillent pas suffisamment au *respect des transitions* entre les parties et sous-parties de la note de synthèse. Ces transitions facilitent la lisibilité de la note et mettent en valeur le plan choisi. Elles contribuent à la cohérence de l'ensemble, à l'enchaînement des idées et des paragraphes au sein de chaque partie. La tentation de juxtaposer des idées demeure forte.

Enfin, peu de candidats ont fait référence aux données chiffrées présentes dans les textes qui facilitaient pourtant l'appropriation du sujet.

Concernant la *présentation du devoir et le respect de l'orthographe*, même si des efforts ont été effectués par les candidats, l'orthographe et la syntaxe font fréquemment défaut.

La rédaction est trop souvent appauvrie par des exemples du langage parlé, un style télégraphique ou des idées mal exprimées ou rédigées sous forme de liste d'items.

D'une manière générale, le candidat devrait veiller à garder entre cinq à dix minutes pour la relecture de sa note de synthèse afin de corriger, si besoin, les fautes d'orthographe et de grammaire.

- **Quelques éclairages supplémentaires**

L'introduction n'est pas, pour la majorité des candidats, très soignée. C'est pourtant le premier contact avec le correcteur. Une introduction doit comprendre un certain nombre d'éléments, à savoir : une phrase d'accroche, une reprise du sujet, et une annonce de plan. Elle doit donner l'envie au correcteur d'en savoir plus.

La conclusion est l'aboutissement du travail du candidat. Le but est d'apporter à la réflexion une dimension nouvelle au sujet traité.

Soulignons enfin que l'introduction et la conclusion, toutes deux nécessaires à la note de synthèse, ne doivent être prétexte ni à digression, ni à jugement personnel.

3 - Épreuve orale

L'épreuve comporte d'une part un exposé par le candidat, en 10 minutes, sur son parcours professionnel et d'autre part, une discussion avec deux membres du jury, de 30 minutes : l'objectif est de déterminer les compétences du candidat, sa connaissance de l'Insee et la solidité de son projet personnel.

Comme base pour l'évaluation, le jury a mobilisé la grille utilisée les années précédentes. Celle-ci couvre un champ suffisamment large pour permettre une évaluation assez précise des candidats. Les critères sont bien définis et relativement faciles à appliquer par le jury. La formation des membres du jury intègre un travail sur cette grille et en permet une appropriation partagée.

GRILLE D'ÉVALUATION UTILISÉE POUR LE CONCOURS 2010

1. Comportement général (Coef. 10)

- **Présentation** (Attitude générale, gestuel, impression première (générale))
- **Exposé du CV** (Complémentarité entre écrit et oral ; plan et structuration des idées ; gestion du temps)
- **Questions/réponses** (Compréhension des questions ; argumentation des réponses ; clarté, précision de l'expression)
- **Aptitude à la relation** (Qualité d'écoute et de dialogue avec le jury ; en situation professionnelle : travail avec sa hiérarchie, l'équipe, les collatéraux, l'extérieur et/ou formateur)

2. Maîtrise des fonctions exercées (Coef. 12)

- **Connaissances des sources, des méthodes et techniques et leur maîtrise** (Niveau d'expertise ; diversité des compétences en rédaction, statistique, informatique, administrative, ...)
- **Maîtrise des attributions** (Situer son rôle et celui de son équipe dans la chaîne de production des travaux (quand ? avec qui ? comment ? pourquoi ?) ; organiser son travail et/ou celui de son équipe et répartir les moyens ; gérer les priorités)

3. Connaissance de l'INSEE (Coef. 8)

- **Proximité** (Insertion de son unité dans un environnement plus large)
- **Plus large** (Connaissance dans son domaine des enjeux de l'INSEE et des dossiers généraux en cours de discussion)

4. Connaissance des évolutions du poste (Coef. 6)

- **Perception de l'avenir du poste actuel** (Identifier les événements extérieurs au poste qui risquent de changer l'organisation ou la nature du poste)
- **Capacité à faire des propositions** (Jugement porté sur les évolutions passées et à venir)

5. Projet personnel (Coef. 4)

- **Capacité et volonté d'évoluer** (Formations suivies ; diversité des fonctions exercées (d'après l'itinéraire professionnel présenté dans le CV) ; existence d'un projet professionnel cohérent avec l'insertion à l'INSEE)

3.1 - Première partie de l'épreuve : exposé sur le CV

3.1.1 – Les fiches de poste qui accompagnent le CV

La description des postes occupés, réalisée par les supérieurs hiérarchiques, est variable d'un candidat à l'autre. Pour certains, le descriptif est rédigé dans un style lapidaire et informe succinctement sur les missions, les responsabilités et les tâches réellement confiées à l'agent. La position de l'agent dans un organigramme pourrait éclairer le jury dans la présentation de ses activités. En revanche, pour d'autres, les activités du candidat sont très détaillées et des éléments complémentaires sont ajoutés, souvent pour mettre en valeur le candidat, ce qui est en contradiction avec les consignes données.

Le jury souhaite rappeler que les descriptions doivent être précises et complètes mais doivent rester d'une grande neutralité et ne pas dépasser une page.

3.1.2 - La rédaction du CV

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur CV. L'effet des formations suivies est clairement ressenti. Le jury rappelle toutefois que le choix des termes employés dans la description des tâches est déterminant. Le candidat doit savoir précisément définir chaque terme (verbe, terme technique, sigle...) qu'il emploie et expliquer clairement sa part de responsabilité dans les travaux. Certains candidats abusent de verbes d'action ou de responsabilité (« organise », « pilote », « gère ») qui donnent le sentiment que le candidat fait tout alors que le plus souvent il ne fait que contribuer (faut-il y voir un effet pervers de la consigne : « savoir se valoriser » ?).

Ces verbes d'action, largement utilisés à l'Insee, peuvent être repris par le candidat s'ils recouvrent une réalité que le candidat peut expliquer concrètement et commenter. S'ils sont employés à bon escient, cela peut être un « plus » car cela montre que le candidat utilise le vocabulaire de l'Insee et s'inscrit dans sa culture. Mais si le candidat ne se les approprie pas dans son travail au quotidien, cela le dessert car le jury a l'impression qu'il récite une leçon. La sincérité du candidat et sa juste place dans l'organisation sont deux éléments très importants pour le jury.

De plus, il faut rappeler que le candidat doit mettre en avant ce qu'il réalise et non de ce que réalise l'équipe à laquelle il appartient. Il faut parler de ses propres responsabilités, au sein de son équipe et avec sa hiérarchie, mais sans lister les missions de l'équipe.

Certains candidats ont beaucoup développé dans leur CV leur formation au CEFIL ainsi que leur stage de contrôleur. Il n'est pas souhaitable de rappeler dans le CV le contenu de tous les cours dispensés au CEFIL. Une présentation trop importante du stage a tendance à desservir les candidats lorsqu'ils ne savent pas donner des précisions sur le contenu des travaux qu'ils ont effectués. Cependant dans le cas où le candidat a peu d'ancienneté à l'Insee, leur stage de contrôleur après le CEFIL est quand même un point à développer dans le CV.

Il est rappelé que le CV est un support essentiel pour organiser la conversation avec le jury. Un CV qui ne comporte qu'une ligne par poste, donnant l'intitulé du service et aucune information sur la fonction, ne permet pas d'engager des échanges fructueux.

A l'inverse, le candidat doit être capable de donner des précisions sur les tâches qu'il revendique dans son CV.

3.1.3 – La présentation du CV

La conversation avec le jury commence par l'exposé du parcours professionnel du candidat. La grande majorité des candidats respectent le temps de dix minutes qui est imposé. Très peu n'utilisent pas les 10 minutes et un petit nombre les dépassent. Pour ces derniers, le jury est alors contraint de leur demander de conclure très rapidement.

Les candidats sont autorisés à avoir des notes ou un plan de leur exposé. Assez peu profitent de cette aide. Cependant quelques-uns, rares toutefois, s'appuient sur des notes qui excèdent le plan détaillé allant jusqu'à la rédaction du discours, ce qui incline à la lecture et est contraire à l'exercice attendu.

Retirer des expériences professionnelles des aspects positifs semble important. Or, certains candidats ne dégagent aucune motivation particulière dans leur présentation. Le stress de l'épreuve peut expliquer, en partie, ce comportement mais il convient d'éviter la voix monocorde. Pour d'autres candidats, le stress peut entraîner l'accélération de leur discours et parfois leur fait perdre le fil. Une bonne structuration de l'exposé (avec peu d'idées mais bien choisies) doit permettre aux candidats de réaliser leur exposé avec calme, facilitant ainsi l'écoute et la compréhension du jury.

L'objectif du candidat doit être la mise en valeur des étapes importantes de sa vie professionnelle et des compétences acquises ou développées. Dire « j'ai acquis des compétences », certes c'est très bien, mais être capable de les formuler c'est mieux ; le candidat peut s'appuyer sur les formations à la rédaction du CV qui approfondissent les notions de compétences.

Dans cet exercice, le jury évalue la capacité du candidat à relater oralement le contenu et les apports de son cursus professionnel. Par conséquent, il apprécie que l'exposé ne soit pas seulement une lecture chronologique du parcours professionnel, mais qu'un plan structure le discours. L'originalité et la rigueur de structuration de cette présentation interviennent aussi dans l'appréciation du jury. Cependant, une présentation originale peut desservir le candidat, si elle n'est pas maîtrisée :

- attention au plan « artificiel » ; à titre d'illustration, le plan, probablement appris lors des formations, formaté poste/compétences et qui consiste à exposer chaque poste chronologiquement en terminant à chaque fois par la mise en exergue des compétences développées dans le poste peut se révéler fastidieux ;
- plusieurs candidats concluent en indiquant que s'ils réussissent le concours, ils veulent encadrer une équipe. Cependant, quand on questionne ensuite, peu d'entre eux savent expliciter quel est le rôle du manager de proximité ;
- beaucoup de candidats essaient de se plier à une présentation thématique et non historique ; cette approche thématique peut être contre-productive, surtout si d'un candidat à l'autre les angles choisis sont les mêmes, (expert qualité ou approche qualité, communication, ...) et que l'énoncé et l'utilisation de mots ou concepts ne sont pas compris ;
- de nombreux candidats se contentent d'énumérer des qualités qu'ils ont pu acquérir par leur expérience mais oublient de parler du contenu de certains de leurs travaux dont ils ont eu pourtant la responsabilité. La lisibilité de leur parcours professionnel peut "souffrir" d'une telle présentation ; ce parcours apparaît *in fine* confus et abstrait ;
- les plans non chronologiques sont plus difficiles à réaliser. Leurs auteurs ont plus de mal à suivre le plan retenu et le jury a plus de mal à suivre l'exposé et donc le parcours du candidat. Ce type de plan, plus original, est aussi plus souvent l'occasion de redites ou d'omissions ;
- le candidat doit parler à la première personne de ce qu'il réalise lui-même, de ses propres responsabilités et non de celles de son équipe. Certains oublient cet aspect et ont du mal à se positionner au sein d'une hiérarchie ;
- enfin, de même que pour la rédaction du CV, les candidats doivent faire attention aux mots qu'ils emploient et à leur sens, que ce soit des termes techniques (« conduite de projet ») ou des mots du langage courant (« fonction majeure »). Plusieurs candidats n'ont pas été en mesure d'expliquer les mots utilisés.

Ces remarques posent la question de la préparation à cet exercice. Les candidats n'arrivent pas toujours à s'approprier les normes qui ont pu être édictées en formation. Pour les candidats qui ne se sentent pas à l'aise avec ces présentations originales, le jury recommande de privilégier un plan chronologique mêlant descriptif précis des fonctions, illustrées par des exemples, et mise en avant des compétences développées au fil du discours. Ce plan a le grand avantage de garder le lien avec le jury qui a étudié le CV et peut aisément suivre l'exposé. Il faut veiller à ne pas répéter exactement le CV mais suivre le même ordre n'est pas pénalisant.

3.2 - Deuxième partie de l'épreuve : le questionnement sur le poste occupé, la carrière et la culture professionnelle dans l'environnement INSEE

La seconde phase de l'oral est consacrée à la discussion avec les membres du jury. Ce dernier reprend la main en quelque sorte et dirige le débat. La manière dont la discussion se déroule et la qualité des échanges tant sur le fond que sur la forme sont déterminantes dans le jugement. C'est

aussi l'occasion donnée au candidat de se mettre en valeur et de prouver qu'il dispose des qualités attendues par le jury. Cependant, il s'agit de se valoriser sans s'attribuer toutes les avancées du travail et du poste, de reconnaître les apports de son équipe ou de sa hiérarchie, bref d'être sincère.

Les questions posées par le jury portent à la fois sur les compétences professionnelles du candidat, ses réalisations ainsi que sur des connaissances plus générales sur l'environnement statistique. Ces différents éléments doivent être bien maîtrisés par un futur contrôleur principal de l'Insee.

3.2.1 – la connaissance de l'Insee et de son environnement

Le jury est sensible au niveau de « culture générale Insee » dont disposent les candidats. En particulier, c'est bien en étant curieux au-delà de leur environnement et en s'intéressant aux travaux et aux projets de l'Insee que les candidats se donnent le plus de chances pour réussir cette épreuve. Le jury conseille donc aux candidats ayant l'intention de se présenter au concours de se préparer à acquérir cette culture progressivement, suffisamment en amont, en lisant régulièrement les informations disponibles sur l'intranet, dans l'Insee en direct, etc. plutôt que de procéder à un « bachotage » intensif de dernière minute. Très peu de candidats se sont montrés à l'aise sur les questions plus générales qui semblent générer un stress important.

Le jury constate souvent une méconnaissance des six missions de l'Insee. Il ne s'agit pas de les énumérer, il convient de donner du sens aux verbes « collecter », « produire », « diffuser », « coordonner », etc. Il est impératif que les candidats, où qu'ils soient à l'Insee ou dans les SSM, possèdent tous une « culture d'entreprise » et prennent conscience que cette partie de l'oral est discriminante. En particulier, la connaissance de quelques notions de la déontologie propre au statisticien - confidentialité, impartialité, indépendance...- est appréciée par le jury. La connaissance du système statistique public, de l'organigramme de l'Insee, du cadre juridique de la statistique, des grands travaux, des projets sont un minimum à savoir. Les candidats ne peuvent pas faire l'impasse sur l'engagement européen et international de l'Insee. Le jury est d'autant plus exigeant que ces informations sont disponibles sur l'intranet, que le journal « L'Insee en direct » traite des grands travaux de l'Insee de manière didactique. Ces informations sont donc accessibles à tous les candidats. Bon nombre d'entre eux ont suivi l'enseignement du Cefil et donc devraient avoir assimilé ces notions et avoir fixé des connaissances solides sur l'institution, son fonctionnement, ses missions et son rôle dans la société. Les candidats ont souvent une connaissance vague des travaux relatifs à leur domaine, mais sont rarement capables de parler des grands travaux de l'Insee relatifs aux autres domaines que le leur.

Le jury a notamment constaté chez certains candidats un manque de connaissances sur les travaux de la commission Stiglitz ou encore sur l'Autorité de la Statistique Publique, sur la loi de 1951 et le secret statistique, sur le CNIS et la CNIL. Sur Ambition 2015, si beaucoup ont appris par cœur les quatre ambitions, très peu sont capables d'en expliquer le sens et d'en mesurer l'impact et la plus-value sur leurs travaux au quotidien. Beaucoup réduisent Ambition 2015 à la diminution des effectifs à l'Insee et à la création du centre de Metz. Très peu ont cité le plan d'actions transversal.

3.2.2 – la connaissance de son environnement professionnel

Le jury apprécie la curiosité dont témoigne le candidat vis-à-vis de l'unité dans laquelle il travaille. Il est important pour un contrôleur principal de savoir répondre à un certain nombre de questions sur ses travaux : quels matériaux sont utilisés ? Quelles règles sont appliquées ? Quels résultats ou quelles publications en sont-ils issus ? Comment son cadre de travail est-il constitué ? Les candidats maîtrisent d'une manière générale leur environnement immédiat (leur unité, leur service). Plus précisément, ils connaissent leurs principaux interlocuteurs tant en région qu'au niveau de la Direction Générale, même si certains ne savent pas bien expliciter le rôle et les fonctions des maîtrises d'ouvrage nationales ou des pôles avec lesquels ils travaillent.

Le jury évalue aussi les capacités du candidat à expliquer ce qui se passe ailleurs que dans son service, même de manière moins approfondie. Par exemple, un candidat travaillant aux enquêtes ménages ne peut pas ignorer qu'il existe des enquêtes sur les entreprises et réciproquement. Les personnels des services d'administration des ressources ou des centres informatiques sont censés avoir des notions solides sur les travaux statistiques, les études, les évolutions de la statistique. Ces remarques ont déjà été formulées dans les précédents rapports et ne semblent pas avoir toujours été

retenues. Il est apparu que beaucoup de candidats restent peu attentifs aux travaux de leurs propres directions. Par exemple, les études qui sont effectuées dans une direction régionale sont souvent méconnues des candidats du SES ou du SAR ; si le candidat en cite, il ne sait généralement pas indiquer les principales conclusions ; les mots « service universel » ou « service spécifique » sont utilisés sans que leur signification soit connue.

Le jury attend du candidat qu'il soit capable de s'extraire de son univers professionnel immédiat, connaître l'organisation de son établissement et situer son service dans une organisation (qui fait quoi et pourquoi).

3.2.3 – les connaissances techniques

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent assez bien les tâches qui leur incombent, mais beaucoup d'entre eux ont un recul insuffisant sur leurs travaux ou missions et se limitent à la connaissance de la technique, des outils. Certains concepts sont ignorés ou leur définition floue. La connaissance des tenants et aboutissants des travaux qu'ils effectuent est trop souvent approximative, voire ignorée : le candidat sait ce qu'il fait mais ne connaît pas l'amont ni l'aval. En particulier, pour les travaux statistiques, la nature des données utilisées et la diffusion des résultats doivent être connues. Certains candidats ne montrent pas un vif intérêt pour les travaux qui leur sont confiés, ni pour les publications auxquelles ils donnent lieu. Certains éprouvent des difficultés à décrire l'emploi du temps détaillé de leur journée de travail.

3.2.4 – les notions de management

Les notions de management sont peu familières à la plupart des candidats surtout pour les candidats de la DG. « Manager » ne signifie pas seulement « animer » une équipe, distribuer le travail ou être expert (voir le guide du manager). Les notions d'évaluation, de mesure de la qualité, de prise en compte d'objectifs ou de représentation de son unité ainsi que le réflexe de rendre des comptes à sa hiérarchie sont très floues voire absentes.

Les candidats doivent montrer qu'ils sont armés pour prendre en charge des responsabilités d'encadrement intermédiaire, révélant une aptitude à assurer des postes de niveau A. Sur ce point, le jury a pu noter leur insuffisante réflexion personnelle lors de leur préparation au concours, leur difficulté à se projeter dans l'avenir.

Enfin, pour l'ensemble des candidats, y compris ceux déjà en position d'encadrement d'une équipe de gestionnaires, assez peu d'outils de management sont utilisés ou même connus. Pourtant la qualité de contrôleur principal offre souvent l'opportunité de postes d'encadrement intermédiaire dans l'Institut.

3.2.5 – la capacité à argumenter

Le jury apprécie également la capacité du candidat à se forger un jugement personnel et à exprimer une analyse cohérente sur certaines situations, tant sur l'organisation et les procédures que sur les enjeux de la statistique publique et ses perspectives d'évolution. Les candidats sont jugés sur leur capacité à argumenter et non sur le bien fondé de leur opinion.

3.2.6 – remarques générales

Le jury attend de la part des candidats une certaine spontanéité et une sincérité plutôt que des discours convenus s'agissant tant des compétences acquises sur les postes précédents que des projets de carrières qu'exposent les candidats. Il n'y a pas en la matière une « bonne réponse », unique et le jury aura plutôt tendance à sanctionner les discours qui lui sembleraient trop artificiels. Par exemple, le souhait d'évolution vers du management, qui revient de façon presque systématique, semble correspondre davantage à la perception d'un impératif professionnel exigé par l'Institut pour se montrer digne d'être contrôleur principal qu'à une envie sincère. Et quand on approfondit, ce management se réduit le plus souvent à l'animation et à l'écoute. Le concours doit être vu par les candidats comme une occasion pour prendre du recul à la fois sur les capacités qu'ils pensent

réellement avoir développées et sur leurs projets. La sincérité est vite mesurée par le jury et le candidat doit y veiller, même dans ses manques. Cela ne sert à rien de « sur jouer ». Le candidat risque de perdre alors en crédibilité.

Dans la description de leur activité, les candidats mettent souvent en avant une capacité et un goût pour la communication et l'organisation. Le jury ne peut pas se contenter d'affirmations vagues et demandera des exemples concrets. Le candidat doit illustrer ses affirmations : par exemple, quand il a participé à une étude, il doit indiquer laquelle et préciser sa contribution (tableaux, rédaction,...). Le candidat doit aussi donner, si c'est possible, des éléments chiffrés sur son activité : par exemple, nombre d'actes effectués, taille de l'équipe,... Ces éléments, illustrations et chiffres, manquent fréquemment dans l'exposé ou les réponses spontanées des candidats.

II – Quelques données de cadrage

En 2011, 309 agents candidats se sont présentés à la première épreuve écrite et 303 aux deux épreuves écrites sur les 362 inscrits ; le taux de présence (83,7%) a fortement chuté (-4 points) par rapport à 2010, année record avec le taux de présence (87,5%) le plus élevé depuis 1997.

Compte tenu du nombre de places offertes et du niveau des copies d'écrit, le jury a déclaré admissibles 186 candidats.

Le taux d'admissibilité, bien qu'inférieur à celui de 2010, a été relativement important en 2011 (61,4%), notamment parce que la CAP de promotion au choix n'avait pas eu lieu avant les oraux. Sur les 186 admissibles, quatre n'ont pas passé l'oral.

A l'issue de l'épreuve orale, 78 candidats ont été admis, ce qui représente un taux d'admission (25,7%) plus faible que ceux des trois années précédentes, du fait, d'une part, de la diminution du nombre de places offertes et, d'autre part, de l'augmentation du nombre de candidats car c'était le dernier concours permettant aux contrôleurs de 2^{ème} classe de passer directement contrôleurs principaux.

Tableau 1 : de l'inscription à l'admission depuis 1997

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
1997	484	367	75,8	44	12,0	16	4,4
1998	437	330	75,5	43	13,0	14	4,2
1999	379	302	79,7	45	14,9	18	6,0
2000	387	322	83,2	50	15,5	20	6,2
2001	385	304	79	52	17,1	21	6,9
2002	342	291	85,1	57	19,6	22	7,6
2003	332	290	87,3	102	35,2	38	13,1
2004	395	337	85,3	129	38,3	47	13,9
2005	439	356	81,1	109	30,6	47	13,2
2006	453	388	85,7	153	39,4	71	18,3
2007	395	344	87,1	139	40,4	74	21,5
2008	368	305	82,9	163	53,4	85	27,9
2009	316	272	86,1	140	51,5	85	31,3
2010	329	288	87,5	188	65,3	88	30,6
2011	362	303	83,7	186	61,4	78	25,7

Tableau 2 : barres d'admissibilité et présence aux épreuves depuis 2006

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Candidats présents à la 1ère épreuve écrite	364	388	344	305	272	293	309
Candidats présents aux 2 épreuves écrites	356	379	335	296	266	288	303
% synthèse économique	39,3	38,4	31,4	44,9	43,4	44,4	34,9
Barre d'admissibilité (NB points)	133	124	127	117,5	117,6	104,5	108
Candidats admissibles	109	153	139	163	140	188	186
Candidats présents à l'oral	109	153	133	153	138	184	178
Barre d'admission (NB points)	274	268	262	248	239	257,8	257
Candidats admis	47	71	74	85	85	88	78

Sur les 309 candidats présents à la première épreuve écrite, 201 ont choisi la synthèse administrative, soit 65,0% d'entre eux, ce qui représente un pourcentage supérieur de 10 points à ceux des trois années précédentes.

Cependant, le taux d'admissibilité est supérieur pour les candidats ayant choisi la synthèse économique et sociale (62,0% contre 56,7% pour ceux ayant choisi la synthèse administrative).

Cet écart se retrouve amplifié dans les taux de réussite : 34,3% pour les candidats ayant choisi la synthèse économique et sociale contre 20,4% pour ceux ayant opté pour la synthèse administrative.

Tableau 3 : données 2010 selon l'option choisie

OPTION	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Synthèse administrative	201	114	56,7%	41	20,4%
	65,0%	61,3%			
Synthèse économique et sociale	108	67	62,0%	37	34,3%
	35,0%	36,0%			
ENSEMBLE (1)	309	186	60,2%	78	25,2%

(1) 6 candidats ont participé à l'épreuve de synthèse mais n'ont pas participé à l'épreuve suivante

Sur les 303 candidats présents aux deux épreuves écrites, 209 sont des femmes, soit 69%. La part des femmes au sein des admissibles est plus faible (65%) ; elle diminue encore au sein des admis (56,4%). Au total, le taux de réussite féminin (21,1%) est inférieur de 15 points à celui des hommes (36,2%).

Cet écart de réussite entre les hommes et les femmes s'explique en partie par la plus forte proportion de femmes dans les tranches d'âge supérieures et par le fait que comme les années précédentes les candidats les plus jeunes réussissent mieux que les plus âgés.

En effet, les candidats appartenant aux tranches d'âge les plus jeunes ont un taux de réussite bien plus élevé que les plus âgés. Ainsi, 70% des candidats ayant moins de 35 ans sont admis contre 14,1% des candidats de 51 ans ou plus.

Tableaux 4 : caractérisation des candidats en 2011

Tranche d'âge	Données	Femme	Homme	Total	%Femmes
Moins de 35 ans	NB inscrits	12	9	21	57,1%
	NB présents	11	9	20	55,0%
	NB Admissibles	11	8	19	57,9%
	NB Admis	9	5	14	64,3%
	Taux d'admission	81,8%	55,6%	70,0%	
Entre 35 et 39 ans	NB inscrits	14	25	39	35,9%
	NB présents	13	24	37	35,1%
	NB Admissibles	11	24	35	31,4%
	NB Admis	6	18	24	25,0%
	Taux d'admission	46,2%	75,0%	64,9%	
Entre 40 et 44 ans	NB inscrits	19	19	38	50,0%
	NB présents	17	19	36	47,2%
	NB Admissibles	12	9	21	57,1%
	NB Admis	5	3	8	62,5%
	Taux d'admission	29,4%	15,8%	22,2%	
Entre 45 et 49 ans	NB inscrits	62	13	75	82,7%
	NB présents	54	9	63	85,7%
	NB Admissibles	33	5	38	86,8%
	NB Admis	9	2	11	81,8%
	Taux d'admission	16,7%	22,2%	17,5%	
Entre 50 et 54 ans	NB inscrits	58	18	76	76,3%
	NB présents	49	12	61	80,3%
	NB Admissibles	24	8	32	75,0%
	NB Admis	7	3	10	70,0%
	Taux d'admission	14,3%	25,0%	16,4%	
55 ans et plus	NB inscrits	83	30	113	73,5%
	NB présents	65	21	86	75,6%
	NB Admissibles	30	11	41	73,2%
	NB Admis	8	3	11	72,7%
	Taux d'admission	12,3%	14,3%	12,8%	
Total	NB inscrits	248	114	362	68,5%
	NB présents	209	94	303	69,0%
	NB Admissibles	121	65	186	65,1%
	NB Admis	44	34	78	56,4%
	Taux d'admission	21,1%	36,2%	25,7%	

En 2011, contrairement à 2010, le taux d'admissibilité des candidats affectés à Paris (DG, CNI, SSM, détachement, ...) dépasse de plus de huit points celui des candidats régionaux. Ce résultat est encore à rapprocher de la répartition par âge des candidats, l'âge moyen étant plus élevé pour les candidats régionaux. Cependant, *in fine*, les taux d'admission se rapprochent, l'écart n'étant plus que de 4 points.

Tableau 5 : données 2011 par centre d'examen

AFFECTATION	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
PARIS (DG, CNI, SSM, détachement, ...)	53	44	30	13
ALSACE	13	8	6	2
AQUITAINE	25	21	10	3
AUVERGNE	5	4	4	3
BASSE-NORMANDIE	3	3	2	2
BOURGOGNE	12	12	7	1
BRETAGNE	12	8	5	1
CENTRE	10	10	9	7
CHAMPAGNE-ARDENNE	10	8	5	5
CORSE	5	4	2	0
FRANCHE-COMTE	14	14	10	8
HAUTE-NORMANDIE	7	5	3	2
ILE-DE-FRANCE	23	19	11	4
LANGUEDOC-ROUSSILLON	12	10	6	2
LIMOUSIN	7	7	6	4
LORRAINE	5	5	5	4
MIDI-PYRENEES	9	9	5	3
NORD PAS-DE-CALAIS	27	24	8	2
PAYS DE LA LOIRE	26	21	13	2
PICARDIE	9	7	5	1
POITOU-CHARENTES	12	6	4	0
PROVENCE-COTE D'AZUR	21	18	12	0
RHONE-ALPES	15	13	9	7
GUYANE	3	2	1	0
GUADELOUPE	13	12	4	0
MARTINIQUE	4	3	0	0
REUNION	7	6	4	2
ENSEMBLE	362	303	186	78

Tableau 6 : Taux d'admissibilité et d'admission en 2011 selon le centre d'examen

AFFECTATION	Présents	Admissibles	En % des présents	Admis	En % des présents
PARIS (DG - CNI - SSM - ...)	44	30	68,2	13	29,5
REGIONS (y/c DOM)	259	156	60,2	65	25,1
ENSEMBLE	303	186	61,4	78	25,7

ANNEXE : Composition du jury 2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

NOR : EFIS1110675A

Arrêté du

fixant la composition et le fonctionnement du jury du concours professionnel ouvert en 2011 pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'institut national de la statistique et des études économiques

La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le décret n° 95-376 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1996 fixant la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury du concours professionnel ouvert en 2011 pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques, est composé comme suit :

Président : Mme SCHUHL Pierrette administrateur hors classe de l'Insee

Membres :

Mme BRUNAUD Françoise	attaché statisticien de l'Insee
M. CAMESELLA Christian	attaché statisticien principal de l'Insee
M. DEROO Éric	attaché statisticien de l'Insee
Mme DESTANDAU Sophie	attaché statisticien principal de l'Insee
Mme DUBOIS Marie-Françoise	administrateur de l'Insee
Mme FISCHER Catherine	attaché statisticien principal de l'Insee
Mme GUILLON-DESHAYE Nathalie	attaché statisticien principal de l'Insee
Mme JOURDAIN Colette	attaché statisticien principal de l'Insee
Mme JOUTARD Claire	attaché statisticien principal de l'Insee
Mme KOUMARIANOS Heidi	attaché statisticien principal de l'Insee
M. LEMOINE Jean-Pierre	administrateur hors classe de l'Insee
M. PORTOLA Jean-Marc	attaché statisticien principal de l'Insee
Mme RAPACKI Jeanine	attaché statisticien de l'Insee
M. TOUFFET Bertrand	contrôleur principal de l'Insee
Mme VILAIN Elisabeth	attaché statisticien principal de l'Insee

Article 2

En cas d'empêchement du président du jury, la présidence sera assurée par Mme DUBOIS Marie-Françoise, administrateur de l'Insee.

Article 3

M. Patrick GRISSELLE, attaché statisticien principal de l'Insee, est chargé du secrétariat du jury ou, en son absence, Mlle Marly LARROUY-MESLIN, adjoint administratif principal, gestionnaire du concours.

Article 4

Le jury du concours choisit les sujets des épreuves écrites, arrête la liste des candidats admis à subir les épreuves orales, établit dans la limite des postes offerts et par ordre de mérite les listes de classement des candidats admis.

Article 5

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 avril 2011

Pour la ministre et par délégation :
le directeur général de l'Institut national de la statistique
et des études économiques,

Signé : J.-P. COTIS